

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue  
Séance ordinaire du conseil  
Lundi le 11 septembre 2017, 19h30  
Bureau municipal

Sont présents : M. Luc Laplante  
M. François Pinard  
M. Guy Dupuis

Formant quorum sous la présidence du maire madame Line Théroux. Madame la directrice générale & secrétaire-trésorière, Mireille Dionne, est présente.

02  
2017-09-130 Ordre du jour

Ordre du jour

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption des procès-verbaux du 17 juillet et 14 août 2017
- 04 Approbation des comptes
- 05 Dérogation mineure (Signé François Roy)
- 06 Chemin d'hiver 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020
- 07 Acquisition de terrain (raccordement Nicolet)
- 08 Vente camion de voirie 2003
- 09 Comédie sur mesure
- 10 Fondation médicale Jean-Pierre Despins (levée de fonds)

Varia

Correspondance

- MMQ (rapport d'inspection thermographique)
- MAMOT (schéma d'aménagement)

Période de questions

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert à tout autre sujet pertinent.

Adoptée

03  
2017-09-131 Adoption des procès-verbaux du 17 juillet et 14 août 2017

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis et unanimement résolu par ce conseil d'adopter les procès-verbaux du 17 juillet et 14 août 2017 tels que présentés et sans lecture.

Adoptée

04  
2017-09-132 Approbation des comptes

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des comptes fournisseurs au montant de 650 220.07\$.

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser la directrice générale & secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement dans les délais requis conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

Adoptée

05

2017-09-133 Dérogation mineure (Signé François Roy)

**CONSIDÉRANT** la dérogation mineure DRL170040 liée à permettre la construction d'un bâtiment de 30pi x 50pi ayant la forme de dôme et d'utiliser un revêtement de toile alors que ces éléments sont prohibés dans cette zone ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la demande et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil d'accorder au demandeur, Signé François Roy inc, la dérogation mineure DRL170040 telle que soumise.

Adoptée

06

2017-09-134 Chemin d'hiver 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue a procédé à un appel d'offres publics concernant le déneigement des chemins municipaux pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 ;

**CONSIDÉRANT** la réception de deux (2) soumissions ;

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme soit Les Équipements Robert Lamothe inc., 925 Rang 8, Saint-Wenceslas, au montant de 170 736.48\$ (taxes incluses), tel que soumissionné au document déposé le 5 septembre 2017.

Il est de plus résolu que mesdames Line Thérout et Mireille Dionne respectivement maire et directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue, le contrat relatif à l'octroi du contrat de déneigement.

Adoptée

07

2017-09-135 Acquisition de terrain (raccordement Nicolet)

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue doit procéder à l'acquisition de 210 m2 de terrain au 186 rang Saint-Joseph, Sainte-Perpétue, afin d'installer un poste de surpresseur relatif aux travaux de raccordement en eau potable avec la Ville de Nicolet ;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires acceptent de vendre ladite partie du terrain au coût de 10 000\$ ;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires du 186 rang Saint-Joseph, s'engagent de garder sous leur responsabilité, tous les travaux relatifs à l'entretien de la tonte de pelouse ainsi qu'au ponceau existant dudit terrain.

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis et unanimement résolu par ce conseil:

- De procéder à l'acquisition de 210 mètres carrés de terrain au 186 rang St-Joseph au coût de 10 000\$,
- De mandater le notaire François Comeau, sis au 422 rue Germain, Saint-Léonard d'Aston pour officialiser l'achat dudit terrain,
- Que mesdames Line Thérout et Mireille Dionne respectivement maire et directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue, la promesse d'achat/vente et l'acte de vente devant notaire ainsi que tout autre document respectant la présente résolution en permettant de lui donner effet.

Adoptée

08

2017-09-136 Vente camion de voirie 2003

**CONSIDÉRANT** la résolution 2017-07-101 pour la vente du camion de voirie 2003, tel que prévu au montant initial de 2 000\$ ;

**CONSIDÉRANT** l'affichage public pour la vente de ce véhicule ;

**CONSIDÉRANT** la réception d'une seule offre d'achat au montant de 1 000\$ ;

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil de vendre le camion de voirie Ford F150 2003, sans garantie légale, au montant de 1 000\$ à monsieur François Leclerc, sis au 566 rang Sainte-Marie, Sainte-Perpétue.

Il est de plus résolu que madame Mireille Dionne directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue, tous les documents respectant la présente résolution en permettant de lui donner effet.

Adoptée

09

2017-09-137 Comédie sur mesure

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil d'autoriser un budget au montant de 400\$ (utilisé au poste «soutien aux organismes») pour la planification et la mise en place des activités reliées au passage de l'émission télévisée Comédie sur Mesure.

Adoptée

10

2017-09-138 Fondation médicale Jean-Pierre Despins (levée de fonds)

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'autoriser l'achat de 2 billets pour la soirée hommage de la Fondation Jean-Pierre Despins du samedi 7 octobre 2017, au coût de 190\$.

Adoptée

19h55 Période de questions

2017-09-139 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil de lever la séance à 20h17.

Adoptée

*« Je, Line Théroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

\_\_\_\_\_  
Line Théroux  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mireille Dionne  
Directrice générale